



INFOSTEEL : DIRECTIVES A RESPECTER

1. Principes de base

En tant qu'association pour la promotion de l'acier, active en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, Infosteel représente et défend les intérêts communs de ses membres en mettant l'accent sur les propriétés spécifiques et le large potentiel du matériau acier dans une vaste gamme d'applications.

Infosteel est actif au niveau des autorités, des services administratifs, des organes politiques, des comités techniques, du monde éducatif, des groupes d'intérêts organisés et du grand public.

Infosteel fournit uniquement des informations et services légalement autorisés à ses membres.

En ce qui concerne les réunions, le participant représentant Infosteel s'en tient strictement à l'ordre du jour, n'assiste pas à des réunions secrètes, ni ne prend part à des discussions informelles ou inappropriées. Il est également présumé reconnaître les situations dans lesquelles des questions anti-trust sont susceptibles de survenir et réagir immédiatement aux infractions éventuelles en exprimant son opposition, mettant ainsi fin aux discussions et comportements potentiellement illégaux. Si ceci est impossible, il doit immédiatement quitter la séance. Ceci doit être correctement noté dans le procès-verbal de la réunion concernée.

2. Statuts

Infosteel dispense des connaissances techniques, contribue à la diffusion d'information et offre de l'assistance par le biais de multiples canaux: publications, sessions de formation, événements professionnels, visites de projet, helpdesk, accès à la bibliothèque et au site web dynamique, ...

L'association regroupe des producteurs d'acier, des entreprises de construction métallique, des entreprises de transformation, des négociants, des fournisseurs de logiciels, des entrepreneurs généraux, des promoteurs, des centres de recherche, des sociétés d'ingénierie et d'architecture, des professeurs, des étudiants, ...



Une des tâches d'Infosteel est de promouvoir la coopération entre les entreprises membres, les partenaires du réseau de promotion de l'acier (ISN) regroupant les Centres d'Information et de Promotion de l'Acier en Europe (IPO), dans tous les domaines tout au long de la chaîne d'approvisionnement en mettant l'accent sur le transfert de connaissances sur l'acier et l'application de produits sidérurgiques dans le secteur de la construction. Dans ce cadre, Infosteel ne peut jouer aucun rôle dans des transactions commerciales.

3. Code de conduite

Toutes les activités sont strictement effectuées dans le cadre délimité par les lois anti-trust européennes, belges et luxembourgeoises et dans le respect des règlements de concurrence loyale.

Les activités d'Infosteel ne peuvent en aucun cas conduire à une restriction de la concurrence. Aucune réunion organisée, prise en charge ou suivie par Infosteel ne peut servir aux membres comme plate-forme de discussion sur le comportement futur sur le marché résultant dans une restriction de la concurrence. En général, la plate-forme offerte par Infosteel à ses membres ne peut pas être abusée pour effectuer des activités défendues par les règlements anti-trust.

Les Membres ne peuvent jamais :

- échanger ou même discuter d'informations relatives aux prix, de prix de vente, de marges bénéficiaires, d'engagements de marché
- partager ou allouer des marchés ou des clients
- limiter ou diminuer la production, y compris l'utilisation du potentiel de production, les investissements futurs et l'évolution de la capacité
- participer à des discussions ou contacts incorrects.

Ce comportement est conformément aux lois et directives anti-trust.